
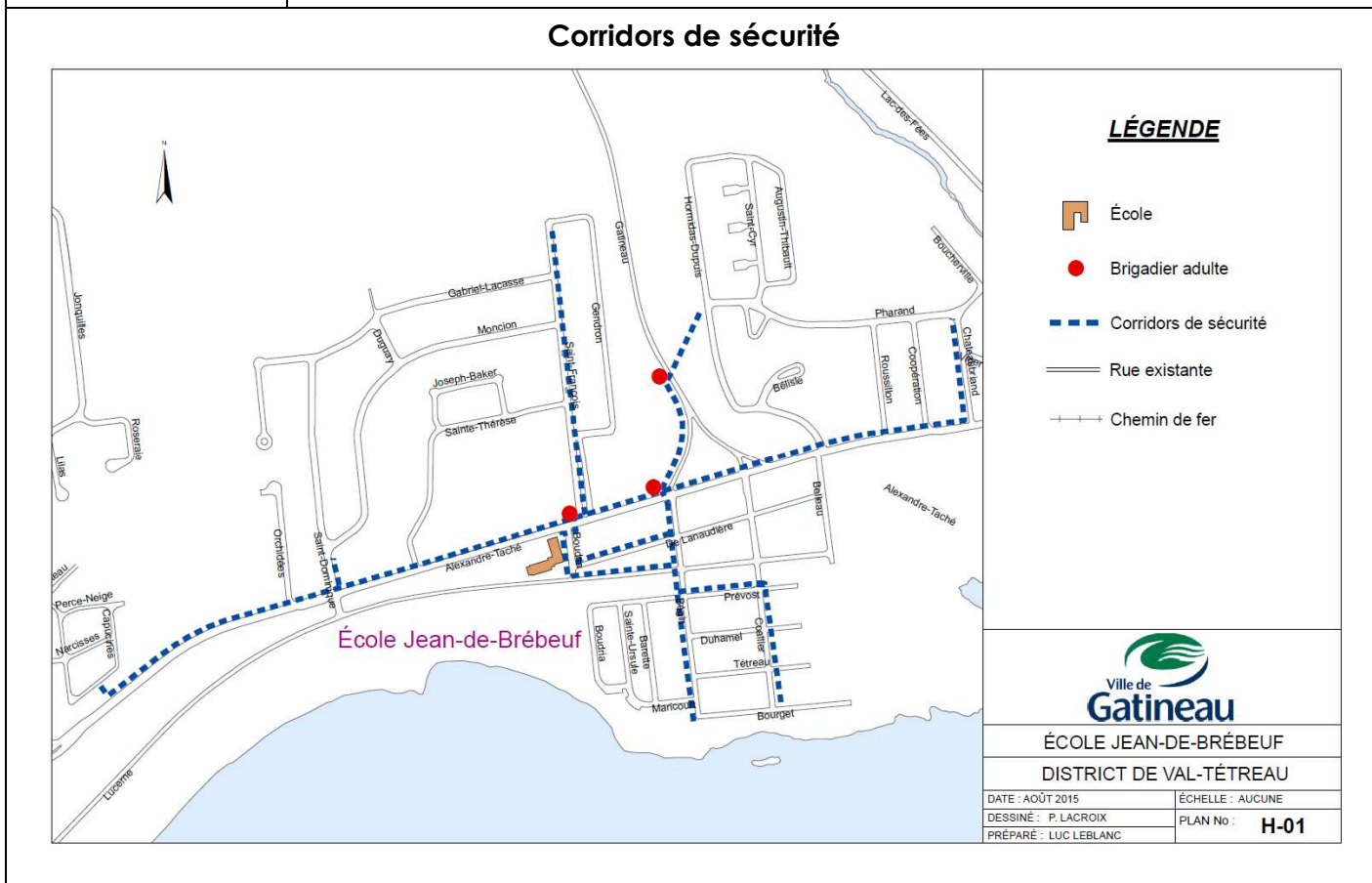






Informations importantes pour les parents

Coordonnées de l'école	École Jean-de-Brébeuf Secrétariat : 819-777-9353 Service de garde : 819-777-9353 poste 2	
Horaire	<p><u>Primaire et préscolaire 5 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Arrivée des élèves : 7h45 ▸ Début des classes : 8h00 ▸ Dîner : 11h25 à 12h40 ▸ Fin des classes : 15h05 <p><u>Préscolaire 4 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Début des classes : 9h05 ▸ Fin des classes : 11h25 	<p><u>Service de garde</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Ouverture : 7h00 ▸ Fermeture : 17h30 
Arrivée et départ de l'école	<p><u>Arrivée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ <u>Matin</u>: L'élève doit arriver après 7h45 dans la cour d'école car il n'y a pas de surveillance avant cette heure. ▸ <u>Dîner</u>: L'élève doit arriver après 12h30 parce que la surveillance avant cette heure est prévue pour les enfants qui dînent à l'école. <p><u>Départ durant les heures de classe</u></p> <p>Pour des raisons de sécurité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Veuillez-vous présenter au secrétariat à l'entrée principale de l'école et signer le registre de départ. ▸ <u>Il n'est pas permis de se déplacer sans autorisation dans l'école.</u> 	
Absences et retards	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Toutes les absences doivent être motivées par les parents. <p>Vous devez téléphoner le plus tôt possible (avant 8h00 le matin ou avant 12h40 l'après-midi) au 819-777-9353.</p> <p><u>Procédure pour les retards</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ La cloche sonne à 8h00 et 12h40. ▸ Vous devez obligatoirement motiver le retard de votre enfant. Il doit se rendre au secrétariat afin de recevoir son billet de retard. ▸ Tout retard ou absence chronique est signalée à la direction qui prendra des mesures correctives. 	
Absences prévues	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Vous devez avertir le secrétariat par écrit, et ce, le plus tôt possible. ▸ Lorsque votre enfant vous accompagne en voyage, l'école ne s'engage pas à fournir des travaux pendant la période d'absence. 	

Enfant malade	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'école communique avec vous lorsque votre enfant est malade. ▶ Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour pour que l'on puisse communiquer rapidement avec vous en cas d'urgence ou de maladie. Pour le bien de votre enfant, vous devez venir le chercher le plus rapidement possible.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veuillez communiquer avec le secrétariat pour obtenir de plus amples renseignements si votre enfant doit prendre des médicaments à l'école.



<p>Circulation autour de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Votre enfant doit circuler avec sa bicyclette dans la rue et respecter les règles de sécurité. ▶ À l'école, il doit garer sa bicyclette aux endroits prévus et la verrouiller. ▶ Aucune utilisation n'est tolérée à l'intérieur de la cour d'école. ▶ L'école n'est pas responsable des bris ou des vols.
Brigadiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les brigadiers sont situés aux intersections près de l'école de 7h40 à 7h55, de 11h20 à 11h35, de 12h25 à 12h40 et de 15h05 à 15h20.
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Notez bien, le stationnement est réservé exclusivement au personnel de l'école. ▶ En tout temps, toute personne qui a un véhicule sans vignette valide risque de se voir donner une contravention. L'école n'est aucunement responsable des frais de contravention.

Transport scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Si votre enfant contrevient aux règlements établis, il recevra un avertissement. Après 4 avertissements écrits, la direction de l'école peut lui retirer le droit au transport scolaire pour une période déterminée.
Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les parents recevront une facture pour les livres perdus ou endommagés.
Objets de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ▸ À moins d'autorisation contraire, tout objet de valeur pour le parent et l'enfant (bijou, jeux vidéo, lecteur cd, MP3, IPOD, téléphone cellulaire, cartes de collection ou d'échange) est interdit. ▸ L'école ne peut être tenue responsable du vol, de la perte ou des dommages sur ces objets.
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Votre enfant doit se présenter à l'école dans une tenue et une apparence propre, convenable et adéquate pour les activités scolaires. ▸ Une paire de souliers réservée pour l'intérieur de l'école est obligatoire (peut être porté pour l'éducation physique aussi). ▸ Les objets personnels et les vêtements doivent être identifiés au nom de votre enfant. Les parents sont appelés à vérifier régulièrement les objets perdus
Éducation physique 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'élève doit absolument porter des espadrilles et respecter les exigences de sécurité du programme : les cheveux longs doivent être attachés, aucun bijou encombrant, etc.
Dîner et collation 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ L'école favorise une saine alimentation. ▸ L'école n'a pas l'équipement nécessaire pour réchauffer les dîners. Vous devez donc envoyer un repas froid ou un repas dans un thermos. ▸ Les friandises ne peuvent être consommées à l'école, à moins d'activités spéciales organisées et permises par la direction. ▸ La gomme est interdite à l'école. ▸ En raison des risques liés aux allergies, votre enfant ne peut pas partager son repas ou sa collation. <p>Ne pas apporter d'aliments contenant: arachides, noix et fruits de mer.</p>
Agenda / travaux et signatures 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Vérifiez tous les jours la feuille de leçons et devoirs et/ou l'agenda de votre enfant. ▸ L'agenda et les courriels sont les moyens de communication privilégiés entre l'école et les parents.